

## Palmarès des lycées et promotion de l'enseignement privé

[creal76@creal76.fr](mailto:creal76@creal76.fr)

Suite à la parution dans Paris-Normandie du 1<sup>er</sup> avril d'un [article](#) intitulé « *Le haut du panier des lycées de l'Eure et de la Seine-Maritime* », le Comité de réflexion et d'action laïque de Seine-Maritime (CREAL76) tient à apporter quelques précisions et observations, relativisant le palmarès affiché « Les meilleurs [lycées] de l'Eure et de Seine-Maritime ».

**Le classement des lycées selon leur taux de réussite au baccalauréat (Bac) est réducteur et trompeur. Il omet, entre autres, les critères diffusés par le Ministère de l'éducation nationale depuis 1993 appelés « indicateurs de valeur ajoutée des lycées – IVAL ». Il méconnaît aussi la diffusion début janvier de l'indice de position sociale (IPS) des établissements appréhendant le statut social des élèves à partir des professions et catégories sociales (PCS) de leurs parents.**

Passons sur la comparaison de ce classement des lycées avec celui des étoiles du guide Michelin pour les restaurants, car il ne s'agit pas ici de gastronomie mais de l'avenir de l'éducation pour tous les jeunes. Passons également sur le prisme mercantile que révèle ce type de classement et sur l'utilisation de l'expression « *haut du panier* » non dénuée d'un certain mépris social. On peut ne pas aller dans un restaurant coté, mais on ne peut pas se passer d'éducation.

On notera que le palmarès normand - extrapolé du classement fait par *L'Étudiant* et *Le Parisien* – place en tête pour les seuls résultats au Bac trois lycées privés confessionnels de l'Eure et quatre de Seine-Maritime. Est-ce la démonstration que les lycées publics démeritent et qu'il faille orienter familles et élèves vers le privé ?

Reprenons l'IVAL qui prend en compte plusieurs critères d'évaluation des lycées eu égard à leur composition sociale et à la probabilité d'accès au Bac depuis la classe de seconde.

À l'aide de ces autres [critères](#), on peut repérer :

- les établissements dont les résultats sont strictement conformes aux attentes liées à leur composition sociale (**neutres**),
- ou **en deçà** de ces attentes,
- ou encore **sélectifs** (élèves en difficulté pressés de s'inscrire ailleurs, de se présenter au bac en candidat libre ou abandonnant le lycée entre la seconde et la terminale),
- ou au contraire des établissements **performants** dont les résultats aux examens sont supérieurs aux attentes, ou encore **accompagnateurs** car conservant leurs élèves jusqu'à l'obtention d'un diplôme.

Appliqués aux sept établissements privés cités dans l'article, ces critères remettent en cause le palmarès simpliste basé sur les résultats au Bac. Si le lycée Saint-Adjutor à Vernon est classé **neutre** ou presque (- 1 % par rapport aux attentes), le lycée Jeanne d'Arc/Saint-Anselme de Bernay est classé **sélectif** (- 8) pour sa partie enseignement général et technique et jugé **en deçà** des attentes pour sa partie professionnelle (- 9). C'est pire pour le lycée Notre-Dame/Saint-François d'Evreux : **sélectif** pour l'enseignement général (- 6) et **en deçà** des attentes (- 20) pour l'enseignement professionnel.

Parmi les quatre lycées privés « *en haut du panier* » en Seine-Maritime, on notera que le lycée Saint-Vincent-de-Paul a **une valeur ajoutée** (+13) dans sa partie enseignement général mais se trouve **en deçà** des résultats attendus (-7) en voie professionnelle. Quant aux lycées privés rouennais, deux sont classés **neutres** (Jean-Paul II et Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle), donc pas de quoi y attendre un plus. Le troisième (La Providence/Sainte-Thérèse) est **négatif** en termes de valeur ajoutée (- 6) et **sélectif** (20 % des élèves de seconde ne vont pas jusqu'au Bac).

On notera que nombre de **lycées publics pourtant classés performants ou accompagnateurs** sont évincés du « haut du panier ».

Ces palmarès et classements trompent l'opinion publique, les familles et les élèves. Ils ne font que refléter l'absence de mixité sociale et la renforcent dans une optique de marché scolaire concurrentiel. La publication début janvier de l'Indice de position sociale (IPS) par le Ministère a montré que les élèves favorisés sont surreprésentés dans les établissements privés. La ségrégation scolaire s'explique pour une large part (la moitié) par le rôle décisif et négatif de l'enseignement privé. L'OCDE, les évaluations PISA, les sociologues convergent pour affirmer que la mixité sociale à l'école est bénéfique quelles que soient les catégories sociales.

**On le voit, l'enseignement privé n'est pas la solution mais une grande partie du problème. Surdoté en moyens selon la Cour des comptes, développant un entre-soi social croissant, confessionnel pour sept des lycées normands cités ici, il n'apporte globalement aucune valeur ajoutée malgré la sélection des élèves. Il participe d'un séparatisme social et scolaire des jeunes financé à 73 % par des fonds publics !**